Journal du Médecin – N° 1660 – 18 mars 2005

De la délicate gestion des vaccins pour enfants

Il y a peu, nous publiions (Jdm n°1657) une lettre ouverte adressée à la ministre de la Santé de la communauté française, Catherine Fonck, dans laquelle une série de signataires dénonçaient les problèmes rencontrés dans la gestion des vaccins pour les enfants. L'un des signataires souhaite faire quelques commentaires en marge de son adhésion à la lettre ouverte.

Je suis assez d'accord avec votre critique du système actuel, je signe donc votre pétition, mais je crois utile d'ajouter quelques commentaires. Libre à vous de les soumettre ou non aux autres signataires.

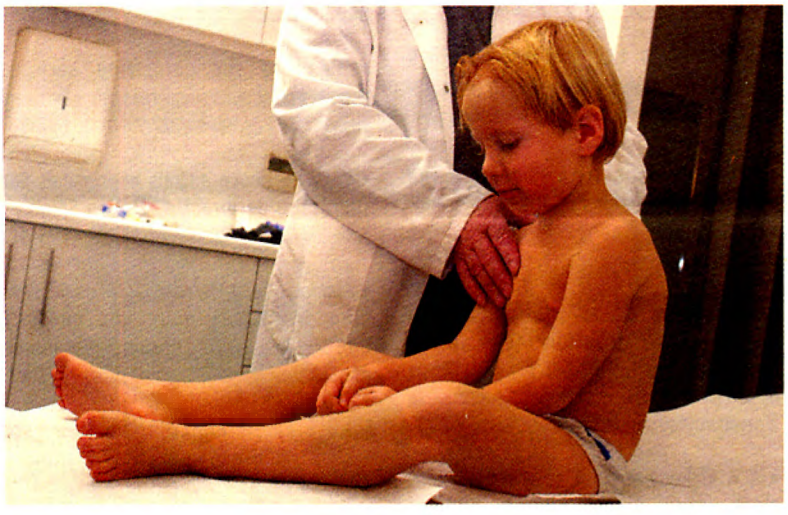

Les médecins ne sont pas formés à la gestion des stocks et, de toute évidence, il existe un énorme gaspillage pour des raisons multiples: commandes excessives aboutissant à des vaccins périmés, pannes de frigo...

Aujourd'hui, les médecins qui vaccinent beaucoup, comme les pédiatres, gardent souvent beaucoup, je dirais trop, de vaccins dans leur frigo (c'est certainement mon cas et une panne de frigo m'a obligé à jeter un nombre considérable de vaccins il y a quelques mois).

Il arrive aussi aux vaccinateurs de se trouver à court de vaccins parce qu'ils n'ont pas commandé à temps, ou parce que les patients perdent ou n'ont jamais reçu les vignettes qui permettent de commander.

Il existe enfin des situations particulières qui créent des discriminations. Par exemple, les enfants nés à l'étranger, ou en Flandre, et qui séjournent en Wallonie ne reçoivent pas le carnet de l'ONE avec les vignettes. Ceux qui fréquentent des écoles "étrangères" (scandinave, japonaise, allemande, ou anglophone) ne reçoivent pas la vignette qui offre la gratuité des rappels de six ans.

Je pense qu'un partenariat est possible. Le médecin pourrait commander en fonction de ses besoins, et les vaccins seraient stockés chez un pharmacien. Les praticiens pourraient garder chez eux un petit stock qu'ils iraient chercher eux-mêmes à l'officine.

Ainsi le lien entre le médecin et le pharmacien, forcément exclusif puisqu'on imagine difficilement un médecin s'adresser pour cela à plusieurs pharmaciens, resterait extérieur à la relation médecin-patient et pharmacien-patient.

En revanche le pharmacien, formé lui à la gestion des stocks, pourrait anticiper la demande des médecins et les dépanner rapidement au besoin.

La question qui demeure pendante est de savoir comment assurer la gratuité des vaccins avec un tel système. Depuis des années, je plaide pour un registre national des vaccins, axé par exemple sur un site Internet où chaque médecin vaccinateur serait invité (sans obligation et moyennant l'accord du patient) à signaler les vaccins qu'il a administrés et pourrait vérifier ceux que d'autres ont donnés.

Cet enregistrement déclencherait automatiquement le droit à un vaccin gratuit chez le pharmacien désigné par le vaccinateur. Cela permettrait en même temps de rester dans les limites du schéma officiel ou au moins d'une livraison raisonnable puisqu'il ne saurait être question d'accorder 5 vaccins RRO gratuits au même patient.

Le contrôle actuel est totalement illusoire puisque les médecins localisés en région flamande ou dans les 19 communes du centre de Bruxelles peuvent adresser des commandes à la communauté française sur base des vignettes autocollantes, et à la communauté flamande en donnant simplement le nom du patient, sa date de naissance et son code postal.

Rien n'empêche donc de commander officiellement les mêmes vaccins pour le même patient, ce qu'il m'arrive de faire, je l'avoue, quand je tombe à court...

Bien à vous,

Baudouin F. Petit Pédiatre
Rhode-Saint-Genèse